



No de résolution
ou annotation



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Catherine, tenue le 12 mars 2024, à 19h30, à l'hôtel de ville, sis au 5465, boulevard Marie-Victorin, Ville de Sainte-Catherine, sous la présidence de M. Sylvain Bouchard, maire suppléant.

Sont présents :

M^{me} Isabelle Morin, conseillère
M. Martin Gélinas, conseiller
M^{me} Annick Latour, conseillère
M. Sylvain Bouchard, conseiller
M^{me} Marie Levert, conseillère
M. Michel LeBlanc, conseiller

Sont également présentes :

M^{me} Marie-Josée Halpin, directrice générale
M^{me} Laurence-Thalie Oberson, directrice générale adjointe
M^{me} Anne-Sophie Primeau, trésorière
M^e Audrey-Maude Parisien, greffière

Est absente :

M^{me} Jocelyne Bates, mairesse

51-03-24 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par: M. le conseiller Michel LeBlanc
Appuyé par: M^{me} la conseillère Annick Latour
Et résolu à l'unanimité:

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que soumis.

ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA PRÉCÉDENTE SÉANCE DU CONSEIL

**52-03-24 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
13 FÉVRIER 2024**

Il est proposé par: M^{me} la conseillère Marie Levert
Appuyé par: M. le conseiller Michel LeBlanc
Et résolu à l'unanimité:

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 février 2024 tel que soumis.

----- RETOUR SUR LA PÉRIODE DE QUESTIONS DE LA DERNIÈRE SÉANCE

La greffière fait le retour sur les questions adressées non répondues lors de la séance précédente.

----- 1RE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

La première période de questions a alors lieu.

Les citoyens suivants demandent d'être entendus:

- M. Michel Vachon;
- M. André Richer;
- M. Rock Caron;
- M. Lucien Varin;
- M. Jacques Boucher



No de résolution
ou annotation

POINT D'INFORMATION

----- DÉPÔT DE LA LISTE DES EMBAUCHES ET DES DÉPARTS DU PERSONNEL SURNUMERAIRE, ETUDIANT ET PROFESSEUR - MARS 2024

Le conseil prend acte de ce dépôt.

POINTS DE DÉCISION

53-03-24 PARTICIPATION D'ÉLU(S) - ACTIVITÉ DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU GRAND ROUSSILLON

CONSIDÉRANT la volonté de la Chambre de commerce et d'industrie du Grand Roussillon de stimuler le milieu des affaires en permettant de tisser et de maintenir des liens avec les nombreuses entreprises de la région;

CONSIDÉRANT la tenue d'un dîner-conférence avec madame Suzanne Roy, ministre de la Famille, le 4 avril prochain;

CONSIDÉRANT le désir que la Ville de Sainte-Catherine soit représentée lors de cet événement.

Il est proposé par: M^{me} la conseillère Isabelle Morin
Appuyé par: M^{me} la conseillère Marie Levert
Et résolu à l'unanimité:

D'AUTORISER les élus qui le désirent, à assister au dîner-conférence organisé par la Chambre de commerce et d'industrie du Grand Roussillon, le 4 avril 2024.

DE REMBOURSER les frais raisonnablement encourus à cette fin, sur présentation des pièces justificatives.

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

54-03-24 RATIFICATION - EMBAUCHES RÉGULIÈRES - MARS 2024

CONSIDÉRANT le règlement numéro 893-22 déléguant à la directrice générale le pouvoir d'embauche du personnel syndiqué et des cadres intermédiaires;

CONSIDÉRANT que ces embauches et/ou nominations doivent être ratifiées par le conseil municipal;

Il est proposé par: M^{me} la conseillère Marie Levert
Appuyé par: M^{me} la conseillère Annick Latour
Et résolu à l'unanimité:

DE RATIFIER les embauches suivantes:

| Nom | Titre | Date d'embauche | Date d'entrée en fonction (le ou vers le) | Date de fin | Motif |
|-----------------|----------------|-----------------|---|-------------|----------|
| Allard, Martin | Arboriculteur | 2024-02-02 | 2024-02-12 | n/a | Embauche |
| Timmins, Cory | Arboriculteur | 2024-02-26 | 2024-03-04 | n/a | Embauche |
| Fortin, Jessica | Conseillère RH | 2024-02-14 | 2024-03-12 | n/a | Embauche |

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.



No de résolution
ou annotation

55-03-24 **DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER ET MATÉRIEL - NETTOYAGE DES BERGES - VIGILE VERTE**

CONSIDÉRANT QUE la Vigile Verte est un organisme reconnu par la Ville de Sainte-Catherine;

CONSIDÉRANT l'initiative annuelle de la Vigile Verte de procéder au nettoyage des berges en partenariat avec le RécréoParc;

CONSIDÉRANT QUE l'événement de nettoyage des berges répond aux objectifs de la politique de développement durable Empreinte d'avenir - L'héritage de demain;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de soutenir les initiatives des organismes reconnus.

Il est proposé par: M^{me} la conseillère Annick Latour
Appuyé par: M^{me} la conseillère Marie Levert
Et résolu à l'unanimité:

D'OCTROYER un soutien financier de 300 \$ et un prêt de matériel à la Vigile Verte pour le nettoyage des berges en partenariat avec le RécréoParc qui se tiendra le 20 avril 2024.

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

56-03-24 **DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER – LA MAISON DU GOÉLAND**

CONSIDÉRANT QUE La Maison du Goéland est un organisme communautaire régional reconnu par la Ville de Sainte-Catherine;

CONSIDÉRANT QUE le cadre de la politique de reconnaissance et de soutien des organismes et de l'action bénévole prévoit un soutien financier pour les anniversaires des organismes;

CONSIDÉRANT QUE La Maison du Goéland célèbre son 30e anniversaire;

CONSIDÉRANT les crédits budgétaires disponibles.

Il est proposé par: M^{me} la conseillère Isabelle Morin
Appuyé par: M. le conseiller Martin Gélinas
Et résolu à l'unanimité:

D'OCTROYER un montant de 250 \$ à La Maison du Goéland afin de reconnaître ses 30 ans d'implication dans la communauté.

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

57-03-24 **DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER - CLUB DE SOCCER ROUSSILLON - 20^E ANNIVERSAIRE**

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier reçu de la part du Club de soccer Roussillon pour l'organisation d'un événement célébrant le 20^e anniversaire de l'organisme;

CONSIDÉRANT les critères de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes et de l'action bénévole;

CONSIDÉRANT la reconnaissance par la Ville de Sainte-Catherine du Club de soccer Roussillon comme organisme régional;

CONSIDÉRANT la volonté municipale d'encourager la pratique d'activité physique chez les jeunes dans le cadre de la Politique sur les saines habitudes de vie *Ma Ville Ma Santé*;

CONSIDÉRANT les crédits budgétaires disponibles dans le cadre de l'exercice financier 2024.

Il est proposé par: M^{me} la conseillère Annick Latour
Appuyé par: M^{me} la conseillère Isabelle Morin



No de résolution
ou annotation

Et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la demande de soutien financier du Club de soccer Roussillon pour un montant de 550 \$, en lien avec la tenue d'un événement célébrant le 20^e anniversaire de l'organisme.

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

58-03-24 APPROBATION DU BILAN 2023 ET DU PLAN D'ACTION 2023-2025 RÉVISÉ EN ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 61.1 de la *Loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école*;

CONSIDÉRANT l'obligation d'adopter un plan d'action en accessibilité universelle;

CONSIDÉRANT la volonté municipale de favoriser l'intégration de tous les citoyens à leur milieu de vie;

CONSIDÉRANT la volonté municipale d'affirmer son leadership en matière d'accessibilité universelle;

CONSIDÉRANT QUE les actions présentées dans le plan d'action en accessibilité universelle 2023-2025 révisé s'inscrivent dans le budget d'opération.

Il est proposé par: M^{me} la conseillère Isabelle Morin

Appuyé par: M^{me} la conseillère Marie Levert

Et résolu à l'unanimité:

D'ADOPTER le bilan 2023 et la révision du plan d'action en accessibilité universelle 2023-2025, tel que présenté.

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

59-03-24 ADOPTION D'UN CALENDRIER DE RÉALISATION - PLAN D'ACTION CONCERNANT L'ÉLIMINATION DES BRANCHEMENTS INVERSÉS DANS LES RÉSEAUX D'ÉGOUTS

CONSIDÉRANT le Plan d'action concernant l'élimination des branchements inversés dans les réseaux d'égouts (« Plan d'action ») adopté lors de la séance tenue le 14 février 2023;

CONSIDÉRANT QU'une copie du Plan d'action a été envoyée au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (« MAMH »);

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des programmes de subvention du MAMH, la Ville de Sainte-Catherine a l'obligation d'élaborer et mettre en action un calendrier de réalisation afin d'appuyer son Plan d'action;

CONSIDÉRANT la préparation du calendrier de réalisation du Plan d'action concernant l'élimination des branchements inversés dans les réseaux d'égouts de la Ville de Sainte-Catherine.

Il est proposé par: M. le conseiller Martin Gélinas

Appuyé par: M^{me} la conseillère Annick Latour

Et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER le calendrier de réalisation du Plan d'action concernant l'élimination des branchements inversés dans les réseaux d'égouts de la Ville de Sainte-Catherine, tel que présenté.

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.



No de résolution
ou annotation

60-03-24

**MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC - REGROUPEMENT
ACHAT EN COMMUN - ASSURANCES RESPONSABILITÉ PARCS DE ROULI-
ROULANT ET PISTE DE BMX ET AMÉNAGEMENTS SEMBLABLES 2024-2029**

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville de Sainte-Catherine souhaite joindre l'Union des municipalités du Québec (l'« UMQ ») et son regroupement pour l'achat en commun d'assurances de responsabilité pour les parcs de rouli-roulant, pistes de BMX et aménagements semblables pour la période 2024-2029;

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion à ce regroupement permettra une assurabilité à meilleur coût.

Il est proposé par: M^{me} la conseillère Isabelle Morin

Appuyé par: M^{me} la conseillère Marie Levert

Et résolu à l'unanimité:

DE JOINDRE le regroupement d'achat de l'Union des municipalités du Québec, en vue de l'octroi d'un contrat en assurances responsabilité pour les parcs de rouli-roulant, pistes de BMX et aménagements semblables situés dans la municipalité, pour la période allant du 1^{er} juin 2024 au 31 mai 2029.

D'AUTORISER la mairesse et la greffière (ou leur remplaçant au besoin) à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente intitulée «Entente de regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun d'assurances responsabilité pour les parcs de rouli-roulant, pistes de BMX et aménagements semblables» pour donner plein effet à la présente résolution.

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

61-03-24

**AUTORISATION DE SIGNATURES - RENOUVELLEMENT D'UN BAIL - 1332,
1^{RE} AVENUE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Catherine est détentrice, à titre de locataire, d'un bail (incluant toute(s) convention(s) supplémentaire(s)) pour la location d'un espace situé au 1332, 1^{re} Avenue intervenu avec l'entreprise Gestion Rémi Gagné inc., à titre de locateur, concernant l'utilisation d'un local d'entreposage d'équipements et de rencontre pour les organismes (le « Bail »);

CONSIDÉRANT QUE ce Bail vient à échéance le 31 mai 2024;

CONSIDÉRANT QU'il est de l'intérêt de la Ville de prolonger cette échéance et de convenir d'une convention supplémentaire avec le locateur afin de prolonger le terme du Bail d'une année additionnelle.

Il est proposé par: M. le conseiller Martin Gélinas

Appuyé par: M. le conseiller Michel LeBlanc

Et résolu à l'unanimité :

DE PROLONGER le terme du Bail d'une année supplémentaire, soit du 1^{er} juin 2024 au 31 mai 2025.

D'AUTORISER la trésorière (ou son remplaçant au besoin) à signer, pour et au nom de la Ville, la convention supplémentaire nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

62-03-24

**AUTORISATION DE PAIEMENT - CONVENTION DE SERVICES ANIMALIERS
- SPCA ROUSSILLON**

CONSIDÉRANT le règlement numéro 1018-00 relatif aux animaux;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 407-11-22 octroyant le contrat pour les services animaliers ainsi que la gestion des licences des animaux à la Société préventive de cruauté envers les animaux de Roussillon et prévoyant la dépense pour l'année 2023;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser le paiement de toute dépense afférente audit contrat jusqu'à la fin de son terme de 5 ans.

Il est proposé par: M^{me} la conseillère Marie Levert
Appuyé par: M^{me} le conseillère Annick Latour
Et résolu à l'unanimité:

D'AUTORISER le paiement de toutes les sommes dues aux termes de la convention de services animaliers conclue entre la Ville de Sainte-Catherine et la Société préventive de cruauté envers les animaux de Roussillon pour l'exercice financier en cours et tout exercice financier subséquent jusqu'au 31 décembre 2027, incluant notamment tout ajustement monétaire nécessaire suivant la fin du terme de la convention.

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

63-03-24 AUTORISATION DE PAIEMENT - AJUSTEMENT(S) DE PRIX - CONTRAT SP21TP01 : DÉNEIGEMENT DES RUES ET CHARGEMENT DE LA NEIGE

CONSIDÉRANT l'entente contractuelle SP21TP01 - Déneigement des rues et chargement de la neige pour les saisons 2021-2022 à 2025-2026 conclue avec les Entreprises Pearson Pelletier;

CONSIDÉRANT QUE des clauses d'ajustement de prix sont prévues audit contrat en lien avec notamment l'ajustement des produits pétroliers qui prévoit les fluctuations du prix du carburant diesel et l'ajustement de prix unitaire en fonction de la quantité de précipitation de neige durant la saison hivernale.

Il est proposé par: M. le conseiller Michel LeBlanc
Appuyé par: M^{me} la conseillère Marie Levert
Et résolu à l'unanimité:

D'AUTORISER tout paiement supplémentaire dû aux termes des clauses d'ajustements de prix prévus à l'entente contractuelle avec les Entreprises Pearson Pelletier et ce, pour la durée totale du terme de l'entente.

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

64-03-24 OCTROI DE CONTRAT - ACHAT D'UN ROULEAU TANDEM COMPACTEUR À ASPHALTE - EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT

CONSIDÉRANT les besoins opérationnels du Service des travaux publics à réaliser les réfections mineures d'asphalte;

CONSIDÉRANT la volonté d'assurer la sécurité des citoyens utilisant les voies de circulation routière;

CONSIDÉRANT le règlement numéro 827-18 concernant la politique de gestion contractuelle de la Ville, ainsi que sa Politique d'approvisionnement;

CONSIDÉRANT la demande de prix effectuée auprès de trois fournisseurs pour l'achat d'un rouleau tandem compacteur à asphalte;

CONSIDÉRANT la réception de 2 soumissions, lesquelles sont conformes;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions effectuées.

Il est proposé par: M. le conseiller Michel LeBlanc
Appuyé par: M^{me} la conseillère Marie Levert
Et résolu à l'unanimité:

D'OCTROYER le contrat d'achat d'un rouleau tandem compacteur à asphalte à UNITED RENTALS OF CANADA INC., au montant total de 34 138,37 \$ toutes taxes incluses.



No de résolution
ou annotation

D'AUTORISER le directeur du Service des travaux publics ou la cheffe de section approvisionnement (ou leur remplaçant au besoin) à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

DE FINANCER la dépense par un emprunt au fonds de roulement, au montant de 31 172,88 \$, net des ristournes.

QUE le remboursement de cette dépense se fasse sur une période de 5 ans à partir de l'an 2025, pour un montant annuel de 6 234,58 \$.

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

65-03-24 OCTROI DE CONTRAT - ACHAT D'UN TRACTEUR COMPACT ARTICULÉ À SUSPENSION INDÉPENDANTE AUX 4 ROUES

CONSIDÉRANT les besoins opérationnels du Service des travaux publics afin de réaliser l'entretien des trottoirs et des sentiers en période hivernale;

CONSIDÉRANT la volonté d'assurer la sécurité des citoyens utilisant les corridors actifs en période hivernale;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public effectué par la Ville sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) pour l'achat d'un tracteur compact articulé à suspension indépendante aux 4 roues;

CONSIDÉRANT la réception d'une seule soumission, laquelle est conforme.

Il est proposé par: M^{me} la conseillère Isabelle Morin

Appuyé par: M^{me} la conseillère Annick Latour

Et résolu à l'unanimité:

D'OCTROYER le contrat d'achat d'un tracteur compact articulé à suspension indépendante aux 4 roues à MACHINERIES FORGET INC., au montant total de 308 972,32 \$ toutes taxes incluses, représentant la somme de 282 132,91 \$ net des ristournes.

DE FINANCER cette dépense par le règlement d'emprunt numéro 910-23.

D'AUTORISER le directeur du Service des travaux publics ou la cheffe de section approvisionnement (ou leur remplaçant au besoin) à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

D'AUTORISER la trésorière (ou son remplaçant au besoin) à émettre tous les paiements requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

66-03-24 OCTROI DE CONTRAT - OPÉRATION, EXPLOITATION ET ENTRETIEN DE LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES DU RÉCRÉOPARC - ANNÉES 2024 À 2028

CONSIDÉRANT les besoins de la Ville en matière de suivi et d'exploitation, de prélèvement et d'analyse des eaux usées du RécréoParc;

CONSIDÉRANT les obligations de la Ville à contrôler la qualité des eaux de rejet selon la réglementation du ministère de l'Environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public effectué par la Ville sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) pour l'opération, l'exploitation et l'entretien de la station d'épuration des eaux usées du RécréoParc de la Ville de Sainte-Catherine (SP24GE11) ;

CONSIDÉRANT la réception de 2 soumissions conformes;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions effectuées;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT les crédits budgétaires disponibles dans le cadre de l'exercice financier 2024.

Il est proposé par: M^{me} la conseillère Annick Latour

Appuyé par: M. le conseiller Michel LeBlanc

Et résolu à l'unanimité:

D'OCTROYER le contrat d'opération, d'exploitation et d'entretien de la station d'épuration des eaux usées du RécréoParc de la Ville de Sainte-Catherine à AQUATECH SOCIÉTÉ DE GESTION DE L'EAU INC., le plus bas soumissionnaire conforme, au montant total de 227 340,18 \$ toutes taxes incluses, représentant la somme de 207 591,89 \$ net des ristournes en incluant les 24 mois optionnels jusqu'à mars 2028, réparti comme suit:

| Année | Montant (toutes taxes incluses) | Montant (net des ristournes) |
|---------------------------|---------------------------------|------------------------------|
| 2024 (avril à décembre) | 41 369,92 \$ | 37 776,25 \$ |
| 2025 (janvier à décembre) | 55 159,89 \$ | 50 368,33 \$ |
| 2026 (janvier à mars) | 13 789,97 \$ | 12 592,08 \$ |
| 2026 (avril à décembre) | 43 882,65 \$ | 40 070,71 \$ |
| 2027 (janvier à décembre) | 58 510,20 \$ | 53 427,61 \$ |
| 2028 (janvier à mars) | 14 627,55 \$ | 13 356,91 \$ |

D'AUTORISER le directeur du Service du génie ou la cheffe de section approvisionnement (ou leur remplaçant au besoin) à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

67-03-24 OCTROI DE CONTRAT - CONCEPTION ET CONSTRUCTION DU PARC DE LA PROVIDENCE

CONSIDÉRANT le projet de reconstruction du parc de la Providence;

CONSIDÉRANT la proposition au plan directeur des parcs édition 2005 d'ajouter des jeux d'eau dans le secteur est de la Ville;

CONSIDÉRANT l'importance accordée à la gestion responsable de l'eau dans le cadre du projet, étant un enjeu prioritaire du plan d'action 2021-2023 de la politique de développement durable ;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public effectué par la Ville sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) pour la conception et construction du Parc de la Providence (SP23GE08) ;

CONSIDÉRANT la réception d'une seule soumission, laquelle est conforme.

Il est proposé par: M. le conseiller Martin Gélinas

Appuyé par: M^{me} la conseillère Marie Levert

Et résolu à l'unanimité:

D'OCTROYER le contrat de conception et construction du Parc de la Providence au soumissionnaire conforme ayant obtenu le pointage le plus élevé, soit TESSIER RÉCRÉO-PARC INC., au montant total de 2 234 950 \$ toutes taxes incluses, représentant la somme de 2 040 807,25 \$ net des ristournes.

D'AUTORISER le directeur du Service du génie ou la cheffe de section approvisionnement (ou leur remplaçant au besoin) à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.



No de résolution
ou annotation

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

68-03-24 OCTROI DE CONTRAT - SENTIER ANIMÉ HALLOWEEN - 2024

CONSIDÉRANT la réussite des 3 dernières éditions de l'événement d'Halloween au parc Optimiste;

CONSIDÉRANT les orientations de la Ville de Sainte-Catherine prévoyant un événement d'Halloween dans les priorités événementielles;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 573.3 al.1 (4) de la *Loi sur les cités et villes* encadrant le régime d'adjudication des contrats d'une valeur supérieure à 25 000 \$ pour des services liés au domaine artistique et culturel;

CONSIDÉRANT les crédits budgétaires disponibles dans le cadre de l'exercice financier 2024.

Il est proposé par: M^{me} la conseillère Annick Latour

Appuyé par: M^{me} la conseillère Marie Levert

Et résolu à l'unanimité:

D'OCTROYER le contrat de gré à gré pour la production et la mise en place d'un nouveau concept illuminé et animé au parc Optimiste pour l'année 2024 à CELLULE CRÉATIVE S.E.N.C., au montant total de 28 404,59 \$ toutes taxes incluses, représentant la somme de 25 937,16 \$ net des ristournes.

D'AUTORISER la directrice du Service sports, culture, loisirs et vie communautaire ou la cheffe de section approvisionnement (ou leur remplaçant au besoin) à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

69-03-24 COMPTES PAYÉS ET À PAYER - FÉVRIER 2024

Il est proposé par: M^{me} la conseillère Marie Levert

Appuyé par: M^{me} la conseillère Annick Latour

Et résolu à l'unanimité:

D'AUTORISER le paiement des comptes payés et à payer du mois de février 2024, le tout tel que plus amplement décrit comme suit soit:

- un montant de 1 479 145,02 \$ pour les déboursés mensuels;
- un montant de 1 140 335,28 \$ pour les chèques aux fournisseurs;
- un montant de 875 761,59 \$ pour les dépôts directs aux fournisseurs;
- un montant de 400 300,04 \$ pour les paiements directs;

D'APPROUVER un montant de 353 869,21 \$ représentant les salaires nets pour ledit mois.

AVIS DE MOTION - DÉPÔT OU ADOPTION DE PROJET(S) DE RÈGLEMENT

70-03-24 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1008-00-43 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1008-00 CONCERNANT LA CIRCULATION, LE STATIONNEMENT ET LA SECURITE PUBLIQUE (STATIONNEMENT RUE CENTRALE - INTERDICTION VIRAGE EN "U" ÉCLUSES/SAINT-LAURENT)

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution numéro 43-02-24 interdisant toute manœuvre de virage en "U", en tout temps, dans toutes les directions, à l'intersection du boulevard Saint-Laurent et du boulevard des Écluses;

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution numéro 44-02-24 permettant un stationnement limité à 3 heures (180 minutes), entre 8 h et 17 h, tous les jours, à l'année, du côté est de la rue Centrale, sur une distance de 50 mètres se situant entre les numéros civiques 1155 et 1125 rue Centrale.



No de résolution
ou annotation

M. le conseiller Michel LeBlanc donne avis de motion à l'effet que le règlement numéro 1008-00-43 modifiant le règlement numéro 1008-00 tel qu'amendé concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique sera soumis pour adoption à la prochaine séance ou à une séance subséquente.

QUE le projet de règlement est déposé conformément aux dispositions de la loi.

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTION DE PROJET(S) ET / OU RÈGLEMENT(S)

71-03-24 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1018-00-01 RELATIF AUX ANIMAUX

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance tenue le 13 février 2024, avis de motion du présent règlement a été donné;

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de règlement a également été déposée le 13 février 2024;

CONSIDÉRANT QUE les procédures prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été suivies et que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent ainsi à sa lecture aux présentes.

Il est proposé par: M^{me} la conseillère Annick Latour

Appuyé par: M^{me} la conseillère Marie Levert

Et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, sans modification, le règlement numéro 1018-00-01 relatif aux animaux.

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

----- 2E PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

La deuxième période de questions du public a alors lieu.

Les citoyens suivants demandent d'être entendus:

- M. Richard Favreau;
- M. Rock Caron;
- M. Michel Gauvreau;
- M. André Richer.

----- COMMUNICATION AU PUBLIC

Communication est faite au public.

72-03-24 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Gélinas

Appuyé par : M^{me} la conseillère Marie Levert

Et résolu à l'unanimité:

QUE la séance soit levée. Il est 20h25.

M. Sylvain Bouchard
Maire suppléant

M^e Audrey-Maude Parisien
Greffière



No de résolution
ou annotation

Je soussignée, certifie par la présente, que la Ville de Sainte-Catherine dispose des crédits suffisants, lorsque requis, pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions adoptées à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 12 mars 2024.

Ce certificat est émis conformément aux dispositions de l'article 477.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

Anne-Sophie Primeau, directrice des Services administratifs et trésorière